

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013 Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		29 642 753	34 737 994
Titres OPCVM		639 626	638 861
	3.1	30 282 379	35 376 855
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	3 434 656	4 667 342
Disponibilités	3.3	6 086 817	4 899 576
		9 521 473	9 566 918
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		39 803 852	44 943 773
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	100 510	118 255
Autres créditeurs divers	3.5	13 721	4 392
TOTAL PASSIF		114 231	122 647
Capital	3.6	38 370 225	43 421 120
Sommes distribuables	3.7	1 319 396	1 400 006
Sommes distribuables des exercices antérieurs		305	230
Sommes distribuables de l'exercice		1 319 091	1 399 776
ACTIF NET		39 689 621	44 821 126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		39 803 852	44 943 773

ETAT DE RESULTATS
COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		1 480 301	1 628 754
Dividendes	4.1	23 226	31 235
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 456 182	1 596 684
Autres revenus		893	835
Revenus des placements monétaires	4.3	327 882	351 225
Total des revenus des placements		1 808 183	1 979 979
Charges de gestion des placements	4.4	<405 942>	<466 298>
Revenu net des placements		1 402 241	1 513 681
Autres produits			
Autres charges	4.5	<47 328>	<53 415>
Résultat d'exploitation		1 354 913	1 460 266
Régularisation du résultat d'exploitation		<35 822>	<60 490>
Sommes distribuables de l'exercice		1 319 091	1 399 776
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		35 822	60 490
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 406	11 286
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		10 607	11 441
Frais de négociation de titre		<325>	<271>
Résultat net de l'exercice		1 366 601	1 482 722

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 366 601</u>	<u>1 482 722</u>
Résultat d'exploitation		1 354 913	1 460 266
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 406	11 286
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		10 607	11 441
Frais de négociation de titres		<325>	<271>
<u>Distributions de dividendes</u>		<1 399 688>	<1 357 596>
<u>Transactions sur le capital</u>		<5 098 418>	<1 058 584>
Souscriptions		40 919 710	64 109 491
Capital		39 620 031	62 206 820
Régularisation des sommes non distribuables		5 986	7 652
Régularisation des sommes distribuables		1 293 693	1 895 019
Rachats		<46 018 128>	<65 168 075>
Capital		<44 683 198>	<63 189 225>
Régularisation des sommes non distribuables		<5 403>	<8 679>
Régularisation des sommes distribuables		<1 329 527>	<1 970 171>
<u>Variation de l'actif net</u>		<5 131 505>	<933 458>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		44 821 126	45 754 584
En fin de l'exercice		39 689 621	44 821 126
-			
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		428 031	437 720
En fin de l'exercice		378 120	428 031
<u>Valeur liquidative</u>		104,966	104,715
<u>Taux de rendement</u>		3,36%	3,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	210 000	217 249	0,55%
AIL 2010/1	2 000	40 000	41 234	0,10%
AIL 2011/1	10 000	400 000	412 502	1,04%
AIL 2012/1 F	5 000	300 000	309 113	0,78%
AIL 2013-1 TF	5 000	400 000	413 195	1,04%
AIL 2014-1 TF	5 000	500 000	512 320	1,29%
AMEN BANK 2006	11 880	356 400	371 722	0,93%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	146 640	148 925	0,37%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	280 000	283 631	0,71%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	81 162	0,20%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	300 000	300 145	0,75%
ATB 2007/1 A	2 000	60 000	61 636	0,15%
ATB 2007/1 D	2 000	144 000	148 798	0,37%
ATL 2010/1	5 000	100 000	101 669	0,26%
ATL 2010/2 TV	10 000	600 000	600 156	1,51%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 822	0,52%
ATL 2012/1 TF	5 000	300 000	308 694	0,78%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 357	0,78%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 709	1,27%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	500 000	501 916	1,26%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	816 202	2,05%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	571 430	595 518	1,50%
BH 2009	5 000	384 500	384 545	0,97%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 666 250	1 719 325	4,32%
BTE 2010 A	1 500	90 000	91 177	0,23%
BTE 2010 B	3 500	280 000	283 806	0,71%

BTK 2009 CAT.D	1 500	120 000	124 754	0,31%
BTK 2012/1 B	10 000	714 300	718 936	1,81%
CIL 2009/3	3 000	60 000	62 327	0,16%
CIL 2010/1	7 500	150 000	152 675	0,38%
CIL 2010/2	4 000	80 000	80 556	0,20%
CIL 2011/1 TF	4 000	160 000	166 172	0,42%
CIL 2011/1 TV	9 000	360 000	374 077	0,94%
CIL 2012/1 TF	4 000	240 000	248 743	0,63%
CIL 2014/1	5 000	500 000	513 414	1,29%
CIL 2014/2	5 000	500 000	503 081	1,26%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	41 516	0,10%
SIHM 2008	2 000	40 000	40 623	0,10%
STB 2008/2	3 000	206 250	215 565	0,54%
TL 2009/2	8 000	160 000	164 996	0,41%
TL 2010/2	6 000	120 000	120 636	0,30%
TL 2011/1 F	7 000	280 000	287 234	0,72%
TL 2011/3 F	9 000	540 000	563 333	1,42%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	1,74%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,72%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 151	1,27%
TL 2014-2 CAT.A TF	3 000	300 000	300 844	0,76%
TL SUB 2010 TV	4 000	160 000	166 384	0,42%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	428 000	444 022	1,12%
TUNISIE FACTORING 2014	10 000	1 000 000	1 007 493	2,53%
UIB 2009/1 TR B	5 000	333 250	340 001	0,85%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 125 000	1 149 236	2,89%
UIB 2011/1 TR B	4 000	340 000	346 009	0,87%
UIB 2011/2	6 000	428 520	447 140	1,12%
UIB 2012/1 A	15 000	1 285 650	1 348 852	3,39%

Total Obligations de sociétés

20 620 190 21 145 116 53,11%

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 385	0,51%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	164 470	165 523	0,42%

Total FCC BIAT

364 470 366 908 0,93%

Bons du trésor assimilables

BTA 08-2022 5.60%	250	238 067	242 455	0,61%
BTA 02-2020 5.50%	500	483 411	504 145	1,27%
BTA 10-2018 5.50%	1 800	1 751 516	1 769 526	4,45%
BTA 10-2020 5.50%	400	384 000	387 809	0,97%
BTA 03-2019 5.50%	2 975	2 939 233	3 045 387	7,65%

Total Bons du trésor assimilables

5 796 227 5 949 322 14,95%

Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	2 181 407	5,48%
---------------	-------	-----------	-----------	-------

Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	2 181 407	5,48%
---	--	------------------	------------------	--------------

Total obligations et valeurs assimilées		28 258 294	29 642 753	74,47%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

Titres OPCVM

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	639 626	1,61%
---------------------------	-------	---------	---------	-------

Total titres OPCVM		637 731	639 626	1,61%
---------------------------	--	----------------	----------------	--------------

Total		28 896 025	30 282 379	76,08%
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 21/02/2015	500 000	480 536	496 323	1,25%
AMEN BANK au 18/09/2015	500 000	471 208	479 491	1,20%
Total émetteur AMEN BANK		951 744	975 814	2,45%
Total Certificats de dépôt	1 000 000	951 744	975 814	2,45%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 08/05/2015	1 500 000	1 416 250	1 470 860	3,70%
TUNISIE FACTORING au 19/05/2015	500 000	472 083	489 445	1,23%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	2 000 000	1 888 333	1 960 305	4,93%
CIL au 19/01/2015	500 000	492 686	498 537	1,25%
Total émetteur CIL	500 000	492 686	498 537	1,25%
Total billets de trésorerie	2 500 000	2 381 019	2 458 842	6,18%
Total placements monétaires	3 500 000	3 332 763	3 434 656	8,63%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations et FCC	3 600 000
BTA	2 287 390
	5 887 390

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations et FCC	4 637 157	917 316	5 554 480	7
BTA	6 284 968	174 666	6 470 234	10 600
	10 922 125	1 091 982	12 024 714	10 607

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	5 317 917	4 762 842
Amen Bank Med V	459 208	67 251
Compte à terme Amen Bank Pasteur	200 000	-
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	30 172	25 944
Amen Bank Pasteur	76 528	95 632
Liquidation émissions/rachats	9 026	< 46 904 >
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 6 034 >	< 5 189 >
	6 086 817	4 899 576

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais de gestion à payer	100 510	118 255
	100 510	118 255

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevances CMF à Payer	3 337	3 939
TCL à payer	388	453
Intérêts intercalaires perçus	9 996	-
	13 721	4 392

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	43 421 120
Nombre de titres	428 031
Nombre d'actionnaires	253

Souscriptions réalisées

Montant	39 620 031
Nombre de titres	390 561
Nombre d'actionnaires entrants	39

Rachats effectués

Montant	44 683 198
Nombre de titres	440 472
Nombre d'actionnaires sortants	48

Autres mouvements

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 406
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	10 607
Frais de négociation de titres	< 325 >
Régularisations des sommes non distribuables	583

Capital au 31 décembre 2014

Montant	38 370 225
Nombre de titres	378 120
Nombre d'actionnaires	244
Taux de rendement	3,36%

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultats d'exploitation	1 354 913	1 460 266
Régularisations	< 35 822 >	< 60 490 >
Total Sommes distribuables de l'exercice	<u>1 319 091</u>	<u>1 399 776</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>305</u>	<u>230</u>
Total	<u>1 319 396</u>	<u>1 400 006</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	23 226	20 985
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	-	10 250
	<u>23 226</u>	<u>31 235</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et FCC	984 000	1 102 474
Intérêts sur BTA	355 853	385 064
Intérêts sur BTZC	116 329	109 146
	<u>1 456 182</u>	<u>1 596 684</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	164 407	157 478
Intérêts sur certificats de dépôt	75 047	103 382
Intérêts sur dépôt à vue	88 428	90 365
	<u>327 882</u>	<u>351 225</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	405 942	466 298
	<u>405 942</u>	<u>466 298</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	40 594	46 630
TCL	4 554	5 715
Autres Retenues	2 180	1 070
	<u>47 328</u>	<u>53 415</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,782	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,074 >	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
Revenus net des placements	3,708	3,537	3,374	3,408
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 0,125 >	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
Résultat d'exploitation (1)	3,583	3,412	3,253	3,290
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,095 >	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,488	3,271	3,135	3,275
Variation des plus (ou moins) values Potentielles sur titres	0,004	0,026	< 0,019 >	0,222
Frais de négociation de titres	< 0,001 >	0,027	0,012	< 0,108 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,028	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,614	3,464	3,245	3,403
Résultat non distribuable de l'exercice	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	< 0,002 >	0,005	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,050	< 0,003 >	0,120
Distribution de dividende	3,270	3,135	3,274	3,497
Valeur liquidative	104,966	104,715	104,529	104,671
 <u>Ratios de gestion des placements</u>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable / actif net moyen	3,34%	3,14%	3,02%	3,14%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 39 803 852 DT, un actif net de 39 689 621 DT pour 378 120 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 104,966 DT.

- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2014. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 175 391 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 7 493 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 1 377 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 142 647 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 405 942 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**